

# La Moyenne-Maurienne Agricole



CHAMBRE  
D'AGRICULTURE  
DE LA SAVOIE

GDA de Moyenne  
Maurienne  
Bulletin  
d'Information

MARS 2005,



## Préambule :

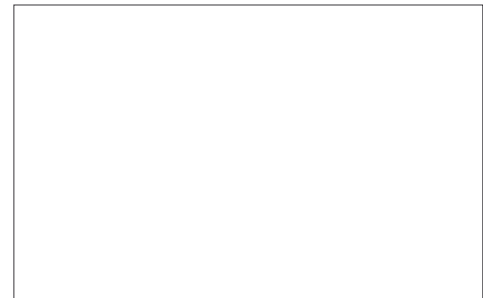
Comme chaque année, l'arrivée du printemps voit également l'arrivée des déclarations de surface et des principales primes (ICHN, PHAE,...)

Après la réalisation de dessins sur les photos satellites en 2004, 2005 sera essentiellement tournée vers les corrections et vers la mise en place de la conditionnalité des aides et le calcul des Droits à Paiement Unique.

Ce bulletin, réalisé en collaboration avec Eric SADOUX, GIDA de Haute Maurienne, et COPELSA, se veut informatif sur les différentes échéances, les réunions d'information prévues, les impératifs...

*Antoine CESSIENX – Conseiller Agricole Territorial – Chambre d'Agriculture*

Destinataire :



## Le mot de la Présidente :

Il faut aujourd'hui se rendre à l'évidence "nous sommes de moins en moins nombreux".

L'agriculture a des difficultés pour maintenir sa place, quels compromis, quelle alliance devons nous faire pour maintenir une reconnaissance sociale, nous devons continuer à nous faire entendre, à nous faire comprendre pour que tous ensemble, nous préservions les espaces nécessaires à l'activité agricole, pour assurer un développement durable de l'agriculture, mais aussi le cadre de vie des maurienais.

Il faut pour cela que nous restions tous présents dans les instances qui décident.

Il faut continuer à faire vivre localement les projets collectifs, la morosité actuelle pourrait inciter les agriculteurs à l'individualisme, doit-on se résigner?

Si dans le passé les projets techniques rassemblaient les agriculteurs, la force du groupe reste dans la capacité à anticiper et à agir collectivement afin de ne pas subir, mais de pouvoir faire des propositions.

Il faut encore des projets, restons curieux, à nous d'innover, à nous de trouver l'enthousiasme pour créer une dynamique collective.

*Raymonde PELLISSIER*

## Sommaire :

- Déclaration surfaces 2005 et corrections
- Respect des engagements PHAE
- Formation PAC : Calcul Droit à Paiement Unique et conditionnalité
- Information sur les CAD
- Le mot de COPELSA
- Taxe TIPP
- Le déménagement du GDA
- Article Pt Info
- Brèves

**LE GDA DEMENAGE LE 4  
AVRIL !!**

Lire en Page 4

Le GDA déménage le 4 avril. Les nouveaux locaux sont situés avenue d'Italie au Centre d'Affaires et de Ressources, porte A. Au dernier rond point en direction de St Michel, tourner à droite puis à la deuxième entrée de parking sur la gauche. Nous sommes au premier étage.

## Déclarations de surfaces 2005 :

Vous n'allez pas tarder de recevoir les déclarations de surface 2005...

Sous forme de 3 courriers :

- **Un courrier avec l'ensemble des demandes de subventions.**

- **Un courrier avec les photos graphique de 2004.**

- **Un courrier avec les surfaces des îlots dessinés.**

Pour les photos graphiques, 2 cas de figures :

1) Ceux qui ont été corrigé par la DDAF: **Envoyer les photos corrigées avec un jeu de photos de 2004.**



2) Ceux qui n'ont pas été corrigé par la DDAF :

- Soit vous corrigez manuellement sur les photos au 5000e.

- Possibilité d'aller sur Internet sur le site télépac (pour les personnes ayant une **connexion Haut Débit**).

- Possibilité de corriger sur télépac avec le conseiller en fonction des disponibilités (prestation payante).

L'ensemble de la déclaration est à retourner pour le 30 avril 2005.

En raison de semaines chargées et pour un meilleur accueil, le conseiller tiendra des Permanences PAC au GDA les :

- mardi 5 avril matin
- mercredi 13 avril matin
- mercredi 20 avril après midi
- jeudi 21 avril matin
- mardi 26 avril matin

**CARTAGRI:**  
Pour les personnes ayant pris cette prestation l'année dernière :  
- **Si déjà descendu à la DDAF:** Possibilité de corriger quelques doublons par télépac avec le conseiller.  
- **Si pas descendu à la DDAF:** RDV avec le conseiller du GDA et correction par télépac.  
Dans ces 2 cas, les RDV seront au GIDA et seront **GRATUITS**



Merci de respecter ces dates, ou bien prenez un rendez-vous par téléphone pour vous assurer de la présence du conseiller

## Respect des engagements PHAE :

Cette année, notre département va connaître de **nombreux contrôles...**

Aussi, nous rappelons au personnes titulaires d'une **PHAE** que vous devez tenir à jour :

- Un « **cahier de fertilisation** » précisant les quantités de fertilisant apportées sur l'ensemble des îlots de votre exploitation (Mesure 20A).

- Un « **cahier de pâturage** » précisant les dates et les effectifs de pâturage aux différents endroits pour les îlots en 19A.

### Rappel important:

Ces enregistrements doivent partir de la date de mise en œuvre de vos contrat :

- soit **Avril 2003** pour la PHAE

**En cas de non respect, la pénalité peut s'élever jusqu'à 80%.**



**DES EXEMPLES DE CAHIERS D'ENREGISTREMENT SONT DISPONIBLES AUPRÈS DES GROUPEMENTS AGRICOLES... ALORS N'ATTENDEZ PLUS...**

## FORMATION : Connaître, se situer et s'adapter à la nouvelle PAC

### Objectifs

Evaluer l'impact de la nouvelle PAC sur l'exploitation, déterminer les adaptations possibles pour anticiper sur les choix économiques ou stratégiques nécessaires, mettre au point son plan d'action en fonction de l'information disponible.

### Contenu

Présentation de la conditionnalité et réalisation d'un autodiagnostic par rapport à l'exploitation de chaque participant. Calculs des DPU : théorie et mise en œuvre pratique sur

l'exploitation, calcul prévisionnel de l'aide laitière. Mouvements fonciers et transferts de droits : recenser les problèmes posés pendant la période transitoire et agir en conséquences, prendre en compte la nouvelle PAC dans ses décisions.

### Méthodes pédagogiques

Exposés et travaux de groupe. Appropriation du document conditionnalité du Ministère de l'Agriculture. Utilisation de documents didactiques de calcul de droits. Vidéo projection.

### Intervenants formateurs

Antoine CESSIEUX, Chambre d'Agriculture de la Savoie

Christelle MARTIN, CER Savoie

### Informations pratiques

Le **lundi 11 avril** et **jeudi 14 avril** à **SAINT JEAN DE MAURIENNE** (salle Nicolas Martin) de 9h30 à 16h30.

Frais d'inscription : gratuité (repas à la charge des participants)

**Inscription OBLIGATOIRE** auprès du conseiller du GDA

## CAD :

Il est possible de préparer et de déposer des CAD (Contrats qui font suite aux CTE) pour l'enveloppe budgétaire 2005. Si vous êtes intéressés par ces contrats, renseignez vous auprès de vos Conseillers.



Contact Antoine CESSIEUX au  
04.79.59.93.87



## Le mot de COPELSA :

### Les «passeports» d' animaux morts :

Tout bovin mort sur votre exploitation doit quitter les lieux accompagné de son **passeport complet** (avec ASDA). L'équarisseur doit bien évidemment le récupérer.

Si, pour une raison une autre, il n'a pu le faire, **vous devez impérativement transmettre ce document au plus vite à l'EDE ou au service sanitaire de COPELSA pour destruction.**

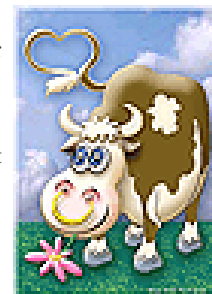
Une détention de Passeport injustifiée peut être lourde de conséquences.

### Une vache qui marche, est une vache rentable :

Le parage préventif des pieds vous fait gagner de l'argent, pensez-y ! Un service existe! Contacter Ghislaine ENGEL (COPELSA)

au 04 79 70 79 84 pour renseignements et tarification.

**Alors ! Chaussez bien vos vaches !!**



### La mise à l'herbe :

Dans notre région, encore plus qu'ailleurs, les transitions alimentaires du printemps doivent être bien préparées. Une herbe gorgée d'eau, des précipitations et des chocs thermiques importants (neige, gel) peuvent engendrer de graves problèmes métaboliques. Dans un premier temps, tout comme l'autorise le décret Beaufort, une base de foin reste conseillée au moins les 15 premiers jours de sortie. Progressivement et selon le volume d'herbe offerte, les quantités de foin distribuées iront de 10 à 12 kg de MS pour finir à 5 - 6 kg en fin de transition (refus compris).

Ce moment délicat, peut être amélioré par l'apport d'un foin de bonne qualité, mais suffisamment fibreux pour préserver l'encombrement ruminal.

Concernant les concentrés, évitez tout changement au moment même de la mise à l'herbe. Là aussi, une transition est nécessaire, surtout lorsque l'on change de formule (passage d'une VL à un mélange céréale).

La complémentation minérale est, elle aussi, importante. Un transit rapide du bol alimentaire déstabilise l'organisme et perturbe l'assimilation des macro et micro éléments minéraux.

La mise à disposition, au parc, de pierre à sel (chlorure de sodium) pendant toute la période de pâturage est nécessaire ainsi qu'un minéral enrichi en magnésium pour pallier aux risques de tétanies d'herbages et de phosphore afin de corriger les carences de nos sols.

N'hésitez pas à contacter le contrôleur laitier pour des conseils appropriés

B. CREPEAUX et O. LAUMAIN



## Remboursement partiel de la TIPP :

Un remboursement partiel de la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP) sera effectué pour le Fuel Domestique consommé **entre le 1er juillet et le 31 décembre 2004 à hauteur de 0,04 € / litre.**

Les dossiers de demande de remboursement sont disponibles auprès de la DDAF, des Groupements Agricoles et des Mairies. Les copies des factures vous seront bien entendu demandées.

Ils sont à remplir et à envoyer **avant le 31 Mai 05** à la Trésorerie Générale de Savoie:

Trésorerie Générale de Savoie - Cellule « Remboursement TIPP »

12, Boulevard de la colonne - BP 114573 011 CHAMBERY cedex



## Le déménagement du GDA :

Le Groupement de Développement Agricole de Moyenne Maurienne déménage !

A la suite d'une proposition des élus de la Communauté de Commune de s'installer dans les locaux du Centre d'Affaires et de Ressources, le conseil d'administration a pris la décision en janvier de déménager.

Ainsi, la première semaine d'avril le GDA emménager dans ses nouveaux bureaux. Ils sont situés Avenue d'Italie au niveau du dernier rond point à la sortie de Saint Jean de Maurienne, en direction de Saint Michel.

La nouvelle adresse sera :

**GDA de Moyenne Maurienne**  
**Centre d'Affaires et de Ressources, porte A**  
**Avenue d'Italie**  
**73 300 SAINT JEAN DE MAURIENNE**

Ce sera aussi la nouvelle adresse de la CUMA inter cantonale de Jarrier, de l'Etablissement d'Alpage et de la SICA, du Groupement d'employeur, du secrétariat de l'abattoir et enfin du contrôleur laitier. En effet, après réflexion, COPELSA a décidé de conserver un bureau au GDA pour Olivier Laumain.

Les coordonnées téléphoniques et le fax resterons les mêmes :

Tel : 04.79.59.93.87

Fax : 04.79.59.93.86

Nous serons tout de même difficilement joignables pendant un ou deux jours au cours de la première semaine d'avril.

## Point Info-Installation:

Quelles démarches à entreprendre pour vous installer en agriculture ?

**1°) Prendre le temps de la réflexion :** Il est important de prendre le temps nécessaire pour bien préciser vos objectifs et vos motivations professionnelles et personnelles.

**2°) Etablir un « plan d'action »**

Se renseigner auprès du Point Info afin de connaître l'ensemble des mesures en faveur de l'installation et recenser les **démarches à effectuer** pour vous installer, notamment avec

les aides à l'installation.

Connaître tous les rouages pour vous situer dans la démarche **et définir les éléments restant à approfondir.**

**Estimer le temps** qu'il faudra pour effectuer votre parcours installation afin de coordonner au mieux votre installation avec un départ à la retraite !

**3°) Contacter les conseillers spécialisés (Chambre d'agriculture, Conseillers de Gestion, ADASEA ...) :** Ces différents conseillers spécialisés, **vers lesquels vous aurez été**

**orientés** (en fonction de votre situation), vous aideront à concrétiser votre projet et vous accompagneront dans vos démarches.

Laurence CALLOUD



**N'oubliez pas de régler la cotisation du GDA 2005 :**

**Cette année, le montant de la cotisation est de 47 €**

**Permanences point info à Saint Jean de Maurienne :**

**5 avril 2005**

**7 juin 2005**

**2 août 2005**

**4 octobre 2005**

**Tél au préalable : 04 79 85 27 43**